



Le N° de contrat : N° unique pour tous vos documents contractuels. A chaque nouvel abonné est attribué un nouveau N° de contrat.

Référence à rappeler

N° du contrat : xxxx **1**

Occupant : M xxxxxxxxxxxx

Adresse du lieu desservi : 120 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx **2**
46400 SAINT CERE

Renseignements Service des Eaux (horaires, permanences, astreintes...)

Adresse du lieu desservi : correspond à l'adresse du branchement.

VILLE DE SAINT CERE **4**
SERVICE DES EAUX
43 AVENUE FRANCOIS DE MAYNARD
46400 SAINT CERE
Tel : 05.65.10.01.17.
Fax : 05.65.10.01.29.

Destinataire de la facture

M XXXXXXXX **3**
XXXXXXXXXX
46400 SAINT CERE

Adresse de facturation : correspond à l'adresse d'envoi des factures.

Horaires de permanences :
le lundi et le vendredi de 14h à 17h
Urgences : 06.73.68.98.54.
Mail administratif : celine.barrie@saint-cere.fr
Mail technique : sylvain.bourrier@saint-cere.fr

N° et date de la facture

Messages destinés à informer les abonnés de tout changement important.

Facture réelle n° 2015-1 / XXXX du 09/07/2015 **5**

Message : **6**

Tout abonné est vivement engagé à protéger son compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m3 par an.

Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit 140 m3 par an.

En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas informé d'une demande de résiliation, le titulaire du contrat d'abonnement est redevable des frais d'abonnement et de consommation de l'installation concernée.

Eau et Assainissement

<u>Voici la présentation simplifiée de votre facture</u>		<u>Détail au verso</u>	
Votre consommation d'eau		120	m3
Prix TTC du litre d'eau : 0,00295 €			

		Montants	
Abonnement		57,46	
Consommation		296,14	

Historique de consommation **7**



Graphique historique des consommations

Total de la facture 353,60

Talon de paiement à découper et à joindre au règlement sauf en cas de prélèvement automatique. Les factures sont émises par le Service des Eaux de la mairie de SAINT CERE mais le recouvrement est effectué par le Trésor Public uniquement. Pour obtenir des délais de paiement, il est nécessaire d'en faire la démarche auprès du trésorier Principal.

Montant total à payer avant le 17/08/2015 353,60 €

Date limite de réclamation : 17/08/2015

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement **8**
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon
Emetteur : VILLE DE SAINT CERE

M XXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
46400 SAINT CERE

Références : EAU N° rôle Eau : 77
Etablissement : 58 N° rôle Asst : 77
N° codique : Nature du rôle : 01
N° contrat : 0074

à retourner à l'adresse ci-dessous

N° facture : 1789 Q
Exercice : 2015/14
Date facture : 09/07/2015
Montant : 353,60euros

TRESOR PUBLIC DE SAINT CERE
PLACE GAMBETTA
46400 SAINT CERE

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
xxxx 9/	xxKAxxxxxx 10	15	02/06/2015	557			677	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturée (m3)								120

N° point de consommation : strictement rattaché au point de livraison. Il reste inchangé lors des mutations d'abonnés.

N° de série du compteur figurant sur tous les compteurs mis en place par le service des eaux de la mairie de SAINT CERÉ : N° unique dont les deux premiers chiffres correspondent à l'année d'achat du compteur.

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement Eau	01/01/2014	6 mois	62,00000	31,00	1,71 (5,50%)	32,71
Consommation Eau	01/01/2014	120 m3	0,95000	114,00	6,27 (5,50%)	120,27
Total				145,00	7,98	152,98
Collecte des eaux usées						
Abonnement Assainissement	01/01/2015	6 mois	45,00000	22,50	2,25 (10,00%)	24,75
Consommation Assainissement	01/01/2014	120 m3	0,80000	96,00	9,60 (10,00%)	105,60
Total				118,50	11,85	130,35
Organismes publics						
Modernisation des Réseaux	01/01/2015	120 m3	0,23500	28,20	2,82 (10,00%)	31,02
Redevance Pollution (Agence de l'Eau)	01/01/2015	120 m3	0,31000	37,20	2,05 (5,50%)	39,25
Total				65,40	4,87	70,27
Total de votre facture				328,90	24,70	353,60
Montant total à payer				328,90	24,70	353,60

Détail des sommes dues.

Renseignements divers, réclamations et voies de recours.

- Renseignements : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte;

- Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

- Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du CGCT.

VOIE DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (Article L. 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :
- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 euros).
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Explications sur les différentes modalités de paiement.

MODALITES DE REGLEMENT : 13
- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis. **Horaires ouverture Trésor Public :** Lundi 14H00-16H00-du mardi au jeudi 10H00-12H00 et 14H00-16H00-Vendredi 10H00-12H00.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.
- Par virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Compte Trésor Public Saint Céré : Domiciliation **BDF CAHORS**
IBAN : FR64 3000 1002 46E4 6200 0000 073

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.